

**COMMUNE DE  
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :  
11  
Conseillers en fonction :  
11  
Conseillers présents :  
10

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 novembre 2017  
Acte n° DEL-14112017**

Convocation du 02/11/2017

Sous la présidence de M. Jean-Marc RIEBEL, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs Joëlle BREG, Marielle KNECHT, Nadine CROS,  
René EGGENSPIELER, Vincent LEIBEL, Jacques MAEDER,  
Frédéric HEINRICH, Jean Philippe HOLWEG, Rémy THIRION.

=====

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,  
APPROUVE le compte rendu de la réunion du 20 juin 2017.

**2. APPROBATION PCS (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE) ET DICRIM  
(DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les divers documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) et relatifs au plan communal de sauvegarde (PCS). Ces documents sont composés du diagnostic communal, les annuaires de moyens et de personnes qui devront être tenus à jour.

Ces documents visent la gestion des risques majeurs (tempêtes, orages, sismicité, glissement de terrain ...etc) et la prévention à la réaction opérationnelle organisée aux différentes échelles d'organisation territoriales.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce plan communal de sauvegarde (PCS) et les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)

- **CHARGE** le maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de transmettre aux différents services et notamment en Préfecture.

### **3. PERISCOLAIRE**

Monsieur le maire présente le projet de création d'un périscolaire. Il est rappelé que la commune de Saint-Maurice est en regroupement pédagogique avec la commune de Triembach au Val. La demande croissante de places d'accueil en périscolaire a conduit ces deux communes à mener une réflexion sur la faisabilité de réaliser un périscolaire de 35 places. Les contacts avec la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et la cohésion sociale ont permis de faire évoluer ce projet favorablement.

L'équipement pourra s'implanter à l'étage de l'école de Saint-Maurice avec une surface suffisante pour accueillir le programme, et permettra une mutualisation des locaux.

Après avoir entendu l'explication du maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **APPROUVE** l'APD pour un montant de travaux de 420 000.00 € HT, honoraires compris et la somme de 12 000.00 € pour le premier équipement.
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
  - Caisse d'allocation familiale : 76 000.00 €
  - Département : 100 000.00 €
  - Région : 100 000.00 €
  - Etat (DETR) : 70 000.00 €
- **APPROUVE** le planning des travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférant à ce projet.

### **4. PLU Intercommunal**

Ce point ne fait l'objet d'aucune délibération et est reporté à une séance ultérieure, après réunion de la Commission d'Urbanisme.

### **5. TRES HAUT DEBIT (THD) : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT ET REPARTITION DES CHARGES ENTRE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ET LES COMMUNES MEMBRES**

Dans le cadre du déploiement du THD par la Région Grand-EST, la Commune prend acte du plan de financement et du planning de mise en service pour la Vallée de Villé.

La Commune approuve la répartition des charges entre la Communauté de Communes et les Communes de la Vallée de Villé selon le tableau ci-dessous.

Calendrier de mise en chantier (au plus tard)	Commune	Prises (APS 2013)	coût total (175 €)	Participation commune (75€ /prise)	Participation CDC (100€ /prise)
<b>2018</b>	Bassemberg	124	21 700,00 €	9 300,00 €	12 400,00 €
	Breitenbach	364	63 700,00 €	27 300,00 €	36 400,00 €
	Fouchy	334	58 450,00 €	25 050,00 €	33 400,00 €
	Lalaye	330	57 750,00 €	24 750,00 €	33 000,00 €
	Saint-Martin	181	31 675,00 €	13 575,00 €	18 100,00€
	Urbeis	205	35 875,00 €	15 375,00 €	20 500,00 €
<b>Total 2018</b>		<b>1538</b>	<b>269 150,00 €</b>	<b>115 350,00 €</b>	<b>153 800,00 €</b>

<b>2019</b>	Breitenau	171	29 925,00 €	12 825,00 €	17 100,00 €
	Dieffenbach	300	52 500,00 €	22 500,00 €	30 000,00 €
	Neuve-Eglise	344	60 200,00 €	25 800,00 €	34 400,00 €
	Saint-Maurice	173	30 275,00 €	12 975,00 €	17 300,00 €
	Triembach	221	38 675,00 €	16 575,00 €	22 100,00 €
	Villé	940	164 500,00 €	70 500,00 €	94 000,00 €
<b>Total 2019</b>		<b>2149</b>	<b>376 075,00 €</b>	<b>161 175,00 €</b>	<b>214 900,00</b>

<b>2020</b>	Maisonsgoutte	404	70 700,00 €	30 300,00 €	40 400,00 €
	St-Pierre Bois	329	57 575,00 €	24 675,00 €	32 900,00 €
	Steige (-38 850€)	332	19 250,00 €	- €	19 250,00 €
	Thanvillé	274	47 950,00 €	20 550,00 €	27 400,00 €
<b>Total 2020</b>		<b>1339</b>	<b>195 475,00 €</b>	<b>75 525,00 €</b>	<b>119 950,00 €</b>

<b>2021</b>	Albé	230	40 250,00 €	17 250,00 €	23 000,00 €
	Neubois	357	62 475,00 €	26 775,00 €	35 700,00 €
<b>Total 2021</b>		<b>587</b>	<b>102 725,00 €</b>	<b>44 025,00 €</b>	<b>58 700,00 €</b>
		<b>5613</b>	<b>943 425,00 €</b>	<b>396 075,00 €</b>	<b>547 350,00 €</b>

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement et s'engage au remboursement de 12 975,00 € à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

#### **6. RECENSEMENT 2018 : Recrutement et Rémunération de l'Agent Recenseur**

Le recensement de la population aura lieu dans notre Commune du 18 janvier au 17 février 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de recruter Madame Tania RUHLMANN, en qualité d'Agent Recenseur
- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté de nomination
- **DECIDE** de rémunérer l'agent recenseur, Mme Tania RUHLMANN, sur la base du forfait attribué à la Commune au titre de l'enquête de recensement 2018, soit 785,00 € brut.

Les charges sociales salariales sont à déduire pour obtenir la rémunération nette à payer à l'agent.

#### **7. OUVRIER COMMUNAL**

Monsieur Geoffrey WALTER, Adjoint Technique, ne souhaitant pas reconduire son contrat, Monsieur le Maire propose de faire effectuer les travaux d'entretien communaux par le biais d'une mise à disposition de Monsieur Frédéric KOHLER, agent communal à Triembach au Val.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibérations, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition de M. Frédéric KOHLER, par la commune de Triembach au Val, à compter du 01 décembre 2017.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la Commune de Triembach au Val
- **DECIDE** de mandater les frais sur établissement d'un titre exécutoire, selon les modalités de la convention.

## **8. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS COMMUNAUX**

Suite à la mise en place de la protection sociale des agents communaux depuis janvier 2015 et à l'augmentation des taux de cotisations, Monsieur le Maire propose de réactualiser le montant de participation financière communale en faveur des agents communaux.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibérations, à l'unanimité,

- **DECIDE** de porter pour le risque santé :

*Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 420 € par an, modulée selon les revenus, comme suit :*

- *Totalité du forfait pour agent effectuant 17 h 30 (travail hebdomadaire) ou plus*
- *Montant du forfait au prorata des heures effectuées pour agent effectuant moins de 17 h 30 de travail hebdomadaire*

- **DECIDE** de porter pour le risque prévoyance :

*Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 84 € par an, modulée selon les revenus, comme suit :*

- *Totalité du forfait pour agent effectuant 17 h 30 (travail hebdomadaire) ou plus*
- *Montant du forfait au prorata des heures effectuées pour agent effectuant moins de 17 h 30 de travail hebdomadaire*

## **9. ECOLE : Demande de subvention pour classe de découverte**

Monsieur le Maire informe le Conseil, que les classes de maternelle et de CP du RPI se rendront en classe de découverte à Jeunesse Heureuse à Lalaye, au printemps 2018. Lors du dernier Conseil d'Ecole une subvention communale a été sollicitée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'ACCORDER** une subvention de 5 € par jour et par enfant participant
- **DECIDE** d'inscrire le montant de 700 € au BP 2018

## **10. REVISION MONTANT LOCATION VAISSELLE -TABLES- CHAISES**

Monsieur le Maire propose au Conseil de revoir le tarif de location des tables, chaises et de la vaisselle de la salle des fêtes, fixé par la délibération du 18/03/2003.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide à l'unanimité :

- De **FIXER** le montant de location de tables, chaises et vaisselle à 20 € par jour de location

## 11. DECISION MODIFICATIVE N° 2/2017

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
le **CONSEIL MUNICIPAL** approuve la décision modificative suivante  
Commune de Saint-Maurice  
Budget Principal

### Décision modificative N° 2/2017 du 14/11/2017

#### SECTION FONCTIONNEMENT

COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
6811-042	Dotation aux amortissements	+ 1 000,00	
022	Dépenses imprévues	- 1 000,00	
BALANCE		0	0

#### SECTION INVESTISSEMENT

COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
2188-55	Autres immos corporelles Frais	+ 2 200,00	
2111-84	Achat de terrain	+ 300,00	
1641	Emprunts	+ 210,00	
6811	Dotations aux amortissements	+ 1 000,00	
21312-82	Bâtiments communaux	- 3 710,00	
28041511-040	Amortissements		+ 1 000,00
BALANCE		0	1 000,00

## 12. DIVERS

- Vente de bois de chauffage  
Monsieur le Maire informe le Conseil que la vente de bois de chauffage aura lieu, dans la Salle Polyvalente, le vendredi 01 décembre 2017 à 18 heures.
- Fête de Noël  
Monsieur le Maire invite les Conseillers au traditionnel repas de Noël de l'Age d'Or, qui aura lieu le dimanche 7 janvier 2018 à 12 heures.

➤ Mise en place décorations de Noël

La date retenue pour la matinée de travail relative à la mise en place du sapin et des décorations de Noël dans le village, est fixée au **samedi 18 novembre 2017**.

Rendez-vous à 8 heures devant la mairie.

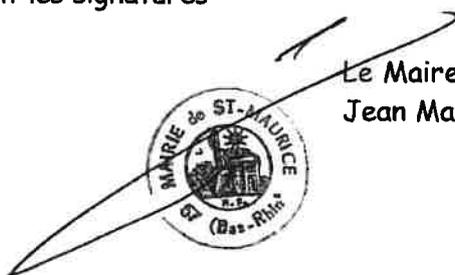
➤ Création d'un site internet

Suite à l'arrêt de la diffusion du journal local de St Maurice, « D'r Beereschnetzer », une réflexion sur la création d'un site internet est menée. Monsieur Jean Philippe HOLWEG est chargé de ce dossier et propose une réunion de travail le lundi 11 décembre à 18 heures à la mairie.

➤ Elagage des arbres au cimetière

Monsieur le maire remercie les bénévoles qui ont participé à l'élagage des arbres au cimetière.

Lu et approuvé  
Suivent les signatures



Le Maire  
Jean Marc RIEBEL



Accusé de réception en préfecture  
067-216704270-20171123-DEL-14112017-01  
-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2017  
Date de réception préfecture : 23/11/2017